

L'ordre du jour a été adopté sans modification.

Le public n'a formulé aucune question.

### DONNÉES SUR LE MOUVEMENT DES CLIENTÈLES

Le directeur général commente les données sur le mouvement des clientèles. Il souligne que, tout au long de l'année, des actions ont été prises afin que la liste d'attente soit sous contrôle, permettant ainsi de faire face à la hausse des signalements reçus qui se chiffre à près de 500 de plus par rapport à la même période l'an passé. La hausse des signalements retenus est quant à elle supérieure d'environ 250 pour les mêmes périodes de comparaison. Un autre fait important à souligner est la baisse significative des fugues, évasions et libertés illégales.

### RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

L'analyse de la situation budgétaire a été effectuée par le comité de vérification sur les données disponibles au 26 février 2011. Le cap est maintenu sur l'équilibre budgétaire au 31 mars 2011 et un léger surplus peut être envisagé. Cette situation est attribuable à divers facteurs tels la baisse de l'engorgement et des placements en famille d'accueil, la saine gestion et la réallocation des marges de manœuvre selon les besoins, les efforts d'optimisation, un comportement de gestion prudent et le report de certains projets causé par la rareté de personnel. Tous ces éléments n'étant pas récurrents, il s'avère donc important pour le conseil d'administration de conserver une approche rigoureuse, car nul ne peut prédire ce que sera la prochaine année.

### ENTENTE POUR LA GESTION DES OPÉRATIONS BANCAIRES

Les membres du conseil d'administration ont accepté la recommandation du comité de vérification de renouveler une entente de cinq ans pour la gestion des opérations bancaires du CJQ-IU avec la Caisse Desjardins du Centre-Ville de Québec.

### PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE CJQ-IU ET LA CORPORATION L'AUTRE CARTIER

La Corporation l'Autre Cartier est un organisme communautaire du territoire de Portneuf qui offre des services favorisant la mise en œuvre des compétences des jeunes dans une perspective de transformation sociale, de participation et d'implication active des jeunes. Cet organisme offre également des unités de logement social pour les adolescents et les jeunes adultes pour favoriser leur insertion sociale, scolaire ou professionnelle. Le protocole d'entente adopté par le conseil d'administration vise à permettre à des jeunes suivis par le CJQ-IU d'accéder à un logement social inscrit dans un environnement sain et soucieux du développement de leur propre projet de vie.

### PROJET « ENSEMBLE POUR UNE SAINTE ALIMENTATION SUR LE TERRITOIRE DE QUÉBEC-NORD »

Après avoir travaillé à la réalisation et à la mise en œuvre des projets cliniques, le réseau local de services pour la sous-région de Québec-Nord se consacrera au cours des prochaines années à de nouveaux projets qui lui permettront de mieux assumer sa responsabilité populationnelle, particulièrement au regard des déterminants de la santé de la population et des groupes vulnérables. Dans ce contexte, le CSSS Québec-Nord a soumis à ses partenaires (établissements de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> ligne, organismes communautaires et écoles) un projet intitulé « Ensemble pour une saine alimentation sur le territoire de Québec-Nord ». Ce projet vise à augmenter de 10 %, au cours des 4 prochaines années, le nombre de personnes qui consomment au moins 5 fruits et légumes par jour. La clientèle retenue pour la première année est celle des jeunes de moins de 18 ans et leurs proches.



L'ensemble du projet est soutenu entre autres par l'Institut national de santé publique du Québec. Considérant les importantes retombées que ce projet peut avoir sur les jeunes en difficulté et sur leurs apprentissages au regard des saines habitudes alimentaires, le conseil d'administration a donné son accord pour que le CJQ-IU prenne part à ce projet.

#### RÈGLEMENT RELATIF À L'ORGANISATION DE LA RECHERCHE DANS L'ÉTABLISSEMENT

#### RÈGLEMENT RELATIF À L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT DANS L'ÉTABLISSEMENT

#### RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'ADMISSION DE PERSONNES ATTEINTES DE MALADIES CONTAGIEUSES OU D'INFECTIONS

Le Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements prévoit que le conseil d'administration d'un établissement public doit adopter une série de règlements nécessaires à l'exercice de ses responsabilités, dont un Règlement relatif à la recherche dans l'établissement, un Règlement relatif à l'organisation de l'enseignement dans l'établissement et un Règlement sur les conditions d'admission de personnes atteintes de maladies contagieuses ou d'infections. Dans les faits, le CJQ-IU avait les documents requis, mais, ceux-ci ayant été adoptés il y a plusieurs années, ils ne reflétaient plus la réalité. Le CJQ-IU a donc élaboré de nouveaux règlements conformes à la réalité actuelle. Le conseil d'administration a adopté ces trois règlements, comme le lui recommandait son comité des règlements.

#### PRÉSENTATION DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE – LE MENTORAT

Madame Guylaine Frenette et monsieur Gaston Simard, accompagnés de madame Marie-Christine Blouin et de monsieur Pierre-Luc Harvey, deux jeunes éducateurs ayant moins de deux ans d'expérience, ont présenté aux administrateurs le programme de mentorat. Après une brève mise en contexte qui situe la mise sur pied de ce programme dans une période au cours de laquelle il y avait, entre autres, une hausse des heures travaillées et de l'absentéisme ainsi qu'un faible taux de rétention, les objectifs du programme ont été énoncés et les rôles des mentors ont été décrits. Après deux ans d'activités, le programme porte ses fruits de façon très concrète : le taux de rétention s'est amélioré de façon significative, les jeunes éducateurs affirment avoir un sentiment d'appartenance très fort envers le CJQ-IU, ils constatent que ce programme a accéléré leurs apprentissages, leur a permis de développer leur confiance et surtout les a dotés d'un réseau d'entraide important en leur permettant d'être en contact avec les personnes expérimentées qui peuvent leur venir en aide rapidement. Le caractère novateur de ce programme a été souligné et l'engagement de ceux qui ont contribué à son implantation a été salué par les membres du conseil d'administration.

#### FONDATION DU CENTRE JEUNESSE DE QUÉBEC

Les administrateurs ont été informés de la tenue du tournoi de golf le 15 juin prochain.

LA PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION aura lieu le 31 mai à 19 h.

Le prochain numéro de l'InfoCA paraîtra en juin 2011.

Le présent bulletin est produit par la Direction générale du Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire. Si vous désirez obtenir plus de renseignements concernant cette publication ou émettre des commentaires, composez le 418 661-6951, poste 1516.

